

Citoyenneté

La sensibilisation au développement durable et la participation citoyenne sont deux volets indissociables d'une nouvelle « gouvernance », plus démocratique et plus respectueuse de l'Homme et de la Planète. La participation, notamment, constitue un gage d'efficacité des choix publics, dès lors que les citoyens peuvent exprimer une « expertise d'usage » d'autant plus responsable qu'ils sont mieux informés sur les enjeux de leur territoire. Asnières l'a bien compris : la Ville met progressivement en place plusieurs instances citoyennes (Conseils Consultatifs de Quartier, Conseil Municipal des Collégiens, Conseil consultatif des Seniors). Elle peut, dès lors, envisager de mieux sensibiliser ses habitants au développement durable.

1. Une implication citoyenne inégale, un effort de la Ville

La Ville cherche à replacer la notion de citoyenneté au cœur de la vie de la cité. Les jeunes sont particulièrement ciblés par cette démarche.

Un taux d'abstention moyen, mais des disparités entre les quartiers

Le taux de participation aux élections européennes du 7 juin 2009 fut conforme à la moyenne nationale : 44%, soit une diminution de près de 3 points par rapport à 2004. Il en est de même, globalement, pour les autres élections. L'abstention, à Asnières, atteignait 14,1% aux élections présidentielles de mai 2007 (2e tour), contre 16,03 au niveau national (France entière) ; 46,% aux législatives de juin 2007 (2e tour), contre 39,58% sur la France entière ; 29,48% au référendum de 2005, contre 30,63% sur la France entière.

Mais des disparités existent, au sein du territoire. Traditionnellement, le canton nord - zone géographique plus défavorisée - vote moins que le canton sud - zone géographique aisée qui correspond au centre-ville (voir tableau ci-dessous).



Citoyenneté

TAUX DE PARTICIPATION SELON LE BUREAU DE VOTE

(UN MEME ETABLISSEMENT ACCUEILLE PARFOIS PLUSIEURS BUREAUX DE VOTE)

Quartiers	Etablissements	Elections présidentielles (2 nd tour)	Elections municipales (2 nd tour)
Quartiers Nord	Ecole Poincaré	80-81%	56-59%
	Ecole Descartes	81%	55%
	Ecole Jules Ferry	80-86%	52-60%
Bécon Flachat	Ecole Flachat	87-88%	62%
	Ecole Réjane	85-88%	57-64%
Centre	Mairie	90%	65%
	Ecole Fontaine	88%	67%
	Ecole du Parc	88%	68%

Source : Ville d'Asnières sur Seine

Une volonté de la Ville de renforcer la citoyenneté

La Ville a souhaité renforcer la citoyenneté, notamment pour inciter les jeunes à s'investir dans la vie de la cité. Elle a ainsi organisé :

1/ Des assises de la jeunesse : de septembre 2008 à mars 2009, la Ville a organisé une grande consultation des jeunes Asniérois (questionnaires, débats...) afin de définir leurs besoins et leurs attentes.

2/ La création d'un Conseil des Collégiens : c'est une instance qui permet l'apprentissage de la citoyenneté et prépare les jeunes à ses responsabilités d'électeur (voir plus loin).

3/ La cérémonie de la citoyenneté. Cette cérémonie symbolique, organisée lors de la remise de la carte d'électeur, représente aussi une opportunité de sensibiliser les jeunes à la vie démocratique.

4/ La Ville organise un chantier de solidarité avec le Burkina Faso en 2010 : 24 jeunes, de 18 à 25 ans, construiront un poulailler. C'est une démarche qui favorise l'engagement citoyen, et qui vise particulièrement les jeunes des quartiers défavorisés : 75% des volontaires seront issus de la ZUS.

5/ Un projet de séminaire « Jeunesse et citoyenneté » en partenariat avec le Centre Socioculturel Yannick Noah et la Maison des Loisirs et de la Culture. Des jeunes issus de différents quartiers d'Asnières (50 jeunes de 13 à 18 ans venant des quartiers des Hauts d'Asnières, du Sud Est - quartiers en Politique de la Ville -, du Centre, de Bac-Bécon-Flachat - quartiers aisés -) se sont



Citoyenneté

rencontrés le temps de débats autour de la citoyenneté et d'activités sportives et ludiques.

L'intégration des habitants d'origine étrangère

En 2006, 20,7% de la population asniéroise était immigrée (source : INSEE, RP 2006 ; voir la fiche Population). Faciliter l'intégration de ces populations représente, bien sûr, un enjeu majeur.

2. Une société civile dynamique

La vie associative asniéroise, particulièrement dynamique, représente un atout du territoire. La Ville gagnerait à s'appuyer davantage sur cette société civile, notamment en matière d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable.

Une diversité territoriale

Les associations asniéroises sont globalement bien réparties sur l'ensemble de la commune.

Le réseau associatif est particulièrement dense et organisé dans les quartiers défavorisés (les Hauts d'Asnières et les Grésillons).

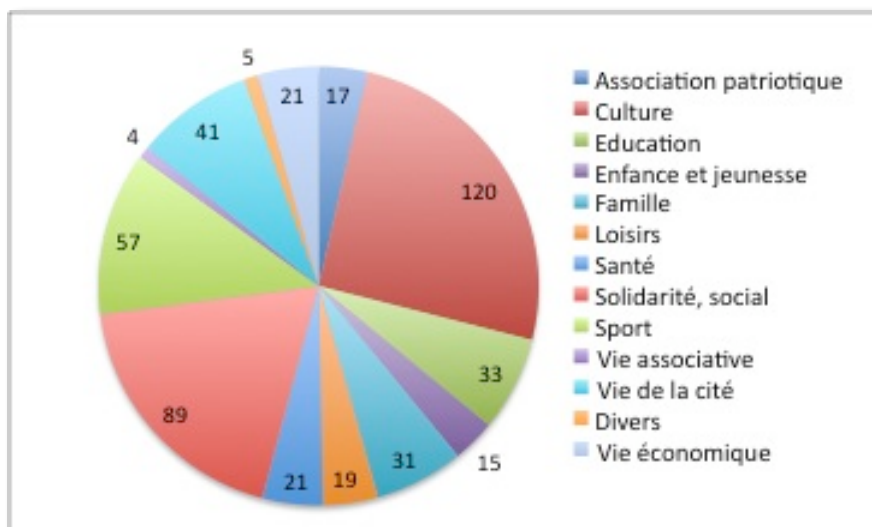
L'offre d'activités, quant à elle, est particulièrement importante dans le centre-ville (salles du CCAS) et aux Grésillons.

Les champs les plus couverts sont la culture, la solidarité et l'action sociale et le sport.

L'INSEE définit une personne immigrée comme suit :
« Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers ».



REPARTITION DES ASSOCIATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Source : Guide des associations 2009

Citoyenneté

Un suivi des associations

Plus de 400 associations sont répertoriées sur le territoire. La ville effectue un suivi de ces structures : elle a ainsi une bonne visibilité des thématiques couvertes, des modes de financement des structures – et de leur santé financière –, de leur activité, du montant des subventions accordées et des aides matérielles apportées (prêt de salle notamment).

Une charte de la Vie associative a été créée en 2009. La Ville s'engage notamment à respecter l'indépendance des associations et à apporter ses aides en toute transparence et de façon équitable. Ainsi, elle favorise l'expression et l'engagement citoyens.

Un soutien actif de la Ville

Le service « Vie associative » assure l'accompagnement des associations asniéroises : soutien logistique (prêt de salle et de matériel, aides à l'impression, affichage, prestations techniques) ; soutien financier (subventions de fonctionnement, d'investissement, ou exceptionnelles) ; soutien au développement (conseil, politique de la ville, accompagnement de projet, recherche de locaux...).

La Ville organise des événements qui rassemblent les associations de la Ville : le Forum des Associations, le Café du Dirigeant et la Garden party.

Le tissu associatif peine à recruter des bénévoles. La Ville mène des actions de communication afin de susciter l'engagement de la population : affichage, brèves dans le magazine municipal, sur le site Internet de la Ville, publication d'un Guide de la Vie associative, accueil téléphonique au service Vie associative, permanence de France Bénévolat dans un local de la Ville, etc.

Le montant des subventions votées (toutes subventions confondues) semble avoir diminué entre 2008 et 2009 : il est passé de 3 364 148 euros à 3 234 471 euros (dont 72 800 euros de subventions exceptionnelles votées à ce jour). Les aides indirectes telles que le prêt de salles ou les impressions ont représenté 3 456 000 euros en 2008.

En revanche, il n'existe plus de maison des associations à Asnières.

Des partenariats existants

La Ville travaille par exemple avec une « régie de quartier ». Cette structure de réinsertion assure une médiation sociale dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (voir la fiche Lutte contre l'exclusion), la sécurité aux abords des écoles, des travaux de peinture, des déménagements, etc.

La Ville a également noué des liens avec l'Ordre de Malte (qui gère la Péniche), la Maison de la Solidarité de Gennevilliers... Mais des partenariats restent à développer, notamment en matière de sensibilisation au développement durable (voir ci-après).

Une thématique de développement durable qui pourrait être relayée par le milieu associatif

Il n'existe pas d'association environnementale sur le territoire (ex : promotion de la biodiversité, déplacements doux...) mais certaines s'investissent dans l'amélioration du cadre de vie :

Citoyenneté

- Hallentours est une association dont l'objectif est de développer la vie de quartier.

- Flamme est une association qui favorise les relations à la nature et l'environnement. Elle développe et aménage des terrains délaissés aux abords des immeubles des Hauts d'Asnières et les transforme en jardins partagés afin de reverdir et embellir le quartier. Cette initiative favorise aussi le lien social entre les habitants.

- Il existe également plusieurs associations de solidarité envers le Mali et le Sénégal, malheureusement peu actives.

3. Une culture de la participation qui s'instaure

Asnières sur Seine met progressivement en place plusieurs instances participatives, qui s'adressent à l'ensemble de la population, des jeunes jusqu'aux seniors. La Ville va de surcroît élaborer son programme de développement durable, l'Agenda 21, de façon totalement participative.

Déjà de nombreuses instances participatives

1/ Conformément à la loi Vaillant de 2002 - Asnières sur Seine a mis en place des Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) en janvier 2010. Chaque CCQ doit se réunir au minimum trois fois par an, avec deux séances ouvertes au public, et travaille sur des sujets précis (exemple : le CCQ Bac Bécon Flachat a étudié l'extension du stationnement payant de surface dans le quartier). Les 2 réunions publiques qui ont été tenues jusqu'à présent ont attiré un peu plus de 400 habitants au total. L'organisation des débats, autour de sujets précis, est globalement satisfaisante et permet des discussions sérieuses. Une fiche permet d'assurer le suivi des propositions et d'assurer un retour auprès des habitants (ce point est important, il permet en effet de rendre compte aux citoyens du devenir de leurs demandes, et par là-même de les fidéliser).

2/ Un Conseil Consultatif des Seniors s'est mis en place en 2009. L'objectif est de faire participer les personnes âgées à la réflexion sur les activités organisées par le service Animation (voyages, sorties, etc.). Il semble que ce Conseil n'ait toutefois pas encore rencontré le succès espéré.

3/ Un projet de Conseil Municipal des Collégiens (qui réunira des élèves de la 6ème à la 3ème), né des propositions des jeunes au cours des Assises de la Jeunesse. Les élections se tiendront en janvier 2010 (initialement prévue en décembre, le manque de

Les conseils consultatifs de quartier (CCQ) sont composés de 21 membres : 5 élus (dont 1 de l'opposition), 10 habitants (tirés au sort parmi des volontaires), 3 représentants des commerçants et 3 des associations. Cette représentation large de la population permet d'avoir des regards différents sur les diverses problématiques du quartier.



Citoyenneté

volontaires dans les collèges Malraux et St-Joseph a conduit la Ville à repousser les élections).

4/ Un projet de conseil municipal des 16/25 ans sera présenté à la rentrée 2010 (la définition de cette instance est en cours).

Ces premières démarches, très positives au regard du développement durable, ne doivent toutefois pas conduire à une superposition de lieux de concertation distincts, juxtaposant des visions différentes - voire divergentes - du territoire, selon l'âge ou le lieu d'habitation de leurs membres. Une réflexion devrait donc être assez vite menée sur :

La mise en place d'une structure participative centrale, capable d'appréhender les problématiques territoriales de façon transversale, intergénérationnelle et interterritoriale.

L'articulation entre les différents niveaux de la participation citoyenne.

L'autonomisation des structures participatives, avec la mise en place expérimentale de « budgets participatifs » dédiés aux différentes instances, comme cela commence à se développer dans de nombreux autres pays européens, etc.

Une démarche participative de développement durable : l'Agenda 21

L'élaboration de l'Agenda 21 (le programme de développement durable de la Ville) comprend un volet participatif fort : ce sont les citoyens qui, réunis au sein d'un Forum 21, partageront ce prédiagnostic au regard du développement durable, et élaboreront des propositions devant constituer le plan d'actions pluriannuel de la Ville.

Cette démarche vise clairement à mettre en place une politique de développement durable établie en co-production avec tous les acteurs, à commencer par les citoyens, dans le droit fil des directives fixées par le Ministère du développement durable. En ce sens, cette démarche devrait pouvoir servir de dynamique exemplaire, afin de renforcer encore les mécanismes participatifs, sur le territoire.

Une charte déontologique d'utilisation de la vidéosurveillance sera élaborée par un comité constitué d'élus, et de membres d'organismes tels que la Ligue des droits de l'homme, l'ordre des avocats...

Citoyenneté

4. Une volonté de sensibiliser au développement durable

Asnières s'est engagée dans l'élaboration d'un programme de développement durable. Cette démarche devra s'accompagner d'actions de sensibilisation, auprès du grand public comme des écoliers, afin d'y associer le plus grand nombre, l'engagement de tous constituant un gage de réussite du programme Agenda 21, et plus généralement, de l'engagement de la Cité dans le développement durable.

Des actions de sensibilisation déjà lancées

L'action de la Ville en matière de développement durable est coordonnée par une chargée de mission développement durable. Cet agent assure la transversalité des actions entre les directions, aidée par 30 référents volontaires au sein de chaque service.

Pour la première fois en avril 2009, la Ville a participé à la semaine nationale du développement durable et a ainsi présenté la démarche Agenda 21 aux Asniérois. Une conférence gratuite ouverte à tous, sur les gestes quotidiens responsables ; ainsi qu'une conférence sur la consommation responsable ont permis de sensibiliser les habitants à de nouvelles pratiques.

Le lancement de l'Agenda 21 permettra d'impulser une sensibilisation du grand public en menant des actions tout au long de l'année. Les médiathèques et les bibliothèques peuvent également être mobilisées.

Des projets scolaires à amplifier

Le tri sélectif se met progressivement en place dans 5 écoles de la ville. Les écoliers de ces établissements recevront la visite d'un ambassadeur du tri (voir la Fiche Déchets).

Ces premières actions pourraient, à court terme, déboucher sur la mise en place d'Agendas 21 scolaires, conduits en accompagnement de l'Agenda 21 de la Ville, qui renforceraient encore la sensibilisation des jeunes en la matière.

La Ville a mené une action avec l'association « les chiens citoyens » pour sensibiliser les Asniérois à la propreté de la Ville. L'association intervient sur le terrain : elle invite les propriétaires de chiens à s'engager dans une charte de bonne conduite avec leur animal.

Le collège Truffaut avec le soutien de la ville a mis en place des éco-délégués qui travailleront cette année sur le thème du recyclage.

Citoyenneté

Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné le point suivant.

- Les différents points abordés dans le diagnostic sont partagés par les membres du Forum. Certains remarquent que des espaces d'éducation à la citoyenneté pourraient être mis en place pour les jeunes de la commune.

Forces

- Un soutien et un suivi des associations par la Ville
- Un programme de développement durable : l'Agenda 21
- La mise en place de plusieurs instances de démocratie participative
- Un projet solidaire

Faiblesses

- Une inégalité territoriale, en matière d'engagement pour la citoyenneté
- Une faible sensibilisation au développement durable auprès du grand public comme des écoliers

Opportunités

- La réalisation de l'Agenda 21
- Une articulation plus poussée de l'ensemble des instances participatives

Menaces

- Une juxtaposition, voire une divergence des mécanismes de concertation et de participation

Pistes d'actions

- Développer les actions de sensibilisation au développement durable du grand public et des écoliers
- Une mise en place d'instances et de programmes de formation à la citoyenneté, en direction des habitants étrangers
- Une mise en place d'une structure globale de participation, permettant une mise en cohérence des différents mécanismes de concertation et de participation.